

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 9 mars 2015 à 20H00, sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

**Présents** : messieurs JULIEN, CHERION, GUEULLET, RONCERET, JUAN mesdames EDELIN, DORIAT, AGUINET, DUPOUX, FAVIER.

**Excusés** : M DENIS (pouvoir Madame EDELIN), M DUFREGNE (pouvoir M CHERION), M VOLAT (pouvoir M JULIEN), Madame PARIS (pouvoir Madame DORIAT), Madame BELMILIANI.

**Secrétaire de séance** : Madame FAVIER.

Le procès verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

## **1) Compte Administratif de la Commune**

Les élus votent à l'unanimité le compte administratif de la commune 2014. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 871 346 € et les recettes à 1 149 252 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 496 204 € et les recettes à 506 486 €. L'excédent de fonctionnement cumulé se situe à 277 907 €, le besoin de financement des investissements se situe à 97 888 €, le résultat reporté en fonctionnement pour 2015 sera de 180 019 €.

Au niveau des investissements : la réalisation de chambres d'hôtes au 1<sup>er</sup> étage du café-restaurant pour un montant de 148 490 € HT (subventionné à hauteur de 70 000 €), le changement de volets à la mairie pour 8 000 € HT, la réfection d'une salle de classe pour 7 900 € HT, la remise aux normes électriques des bâtiments pour 2 700 € HT, l'achat d'une auto laveuse au centre d'animation culturelle pour 2 250 € HT, l'achat de 30 chaises et tables à l'école pour 1 700 € HT, l'achat de matériel de voirie pour 1 500 € HT.

## **2) Compte Administratif du Contrôle Technique**

Les élus ont voté à l'unanimité le compte administratif du contrôle technique pour 2014. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 6 284 € et les recettes à 20 979 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 6 559 € et les recettes à 21 235 €. Le résultat global est de 30 271 €.

### 3) Délibération du SDE 03

A l'unanimité le conseil municipal de la commune décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du SDE 03 pour l'ensemble des bâtiments publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### 4) Bail Chambres d'hôtes

Le Conseil Municipal retire la délibération du 29 octobre 2014 sur le bail concernant les chambres d'hôtes au Café restaurant du Centre. Le nouveau bail entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, il sera d'un montant annuel de 3 000 € HT.

### 5) Divers

- A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la DDT ne traitera plus les dossiers d'urbanisme de la commune, il s'agit d'un nouveau désengagement de l'Etat. Ce service sera assuré par l'Agence Technique Départementale de l'Allier pour un coût à la charge de la commune de 40 € par acte.

- Les élections départementales se tiennent les 22 et 29 mars 2015, le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h.

- Le Conseil Municipal de Souvigny a approuvé un nouveau plan de financement d'un montant global de 822 000 € HT pour la construction d'un bâtiment.

- Un appel d'Offres a été ouvert concernant l'aménagement d'une salle de classe au 1<sup>er</sup> étage de l'école primaire du 10 au 25 mars. Daniel GUEULLET s'interroge sur l'accessibilité des toilettes au niveau de l'école primaire. Jean Guy CHERION rappelle que le point toilette de l'école se situe à l'école maternelle. Concernant la cour, Daniel GUEULLET évoque un problème de norme, elle serait trop petite. Chantal AGUINET considère qu'elle est de taille respectable par rapport à d'autres écoles de campagne. Daniel GUEULLET demande quand la commission travaux se déplacera pour aller visiter une installation périscolaire de type modulaire, Ludovic JULIEN répond qu'un déplacement sera organisé prochainement.

- Sur le dossier de la Pharmacie Daniel GUEULLET trouve dommage que l'on n'ait pas donné suite à l'achat d'un bâtiment qui aurait pu accueillir d'autres professions médicales. Ludovic JULIEN estime que pour donner suite il faudrait que l'ensemble des partis souhaite discuter ce qui n'est pas le cas actuellement.

